



Mieux chez soi - Politique nationale de soutien à domicile 2026

**Une annonce très attendue
par les personnes ayant besoin d'aide
et par les personnes proches aidantes !**

Montréal (Québec) — L'Association féministe d'Éducation et d'action sociale (Afeas) souligne le dévoilement, le 29 janvier dernier, de la [Politique nationale de soutien à domicile — Mieux chez soi](#) par la ministre de la Santé, ministre responsable des Services sociaux et ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Sonia Bélanger. Plusieurs questions restent cependant en suspens, notamment quand, comment et sur quelle période se déploiera la Politique, et quelles seront les personnes admissibles aux services ou aux mesures financières.

Cette Politique porte sur trois piliers : le partenariat, l'accès et l'innovation. Elle met de l'avant l'essentielle collaboration entre les différents secteurs du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), les secteurs communautaires et d'économie sociale, les entreprises privées et le milieu de la recherche.

À ce titre, elle reprend l'objectif de Santé Québec de mettre en lien les usagères et usagers avec les meilleurs soins et services dont elles et ils ont besoin, au moment opportun. La Politique vise aussi à redonner aux CLSC leurs lettres de noblesse, leur octroyant le rôle de portes d'entrée des services et des soins. Ce retour vers leur mission d'origine, qui s'était perdue au fil des ans, reconnaît l'importance de l'ancrage de ces structures dans la communauté, ainsi que la valeur de l'expertise terrain acquise et déployée par les professionnel·le·s au fil des années.

Mais, car il y a souvent un « mais », **concernant de la mise en œuvre d'une telle Politique** : peu est dit sur la suite sinon qu'elle se traduira par un plan d'action structurant en collaboration avec Santé Québec. Quand sera-t-il déposé et avec quels budgets ? Avant juin 2026 ou après les élections d'octobre, la nomination d'un nouveau ou une nouvelle ministre en novembre et le dépôt du budget en mars 2027 ? De plus, la Politique précise que sa vision exigera « un travail soutenu et durable, dont l'implantation s'échelonnera sur plusieurs années ». Quel échéancier est concrètement prévu pour que les personnes ayant besoin de soutien à domicile puissent s'en prévaloir facilement ?

Un deuxième « mais » porte sur **les ressources humaines nécessaires au déploiement** de cette Politique. La ministre a annoncé l'ajout de 107, millions \$ à partager entre différents volets, notamment pour l'ajout de personnel et l'amélioration de la rémunération de la main-d'œuvre. La Politique parle peu du personnel du RSSS, qui fait l'objet de coupes budgétaires en ce moment. Il est plutôt question de celui des réseaux communautaires, d'économie sociale et des entreprises privés où les salaires sont moindres et le roulement est important, ne permettant pas la continuité des soins et services dont ont besoin les usagères et usagers et les personnes proches aidantes. Par ailleurs, où trouvera-t-on du nouveau personnel dans un contexte où partout le manque de personnel est criant et où la suppression du PEQ ne fait qu'empirer la situation ?

Le troisième « mais » concerne la **reconnaissance du travail des personnes proches aidantes**. Seulement si celles-ci « deviennent prestataires de services », elles pourraient avoir accès à la nouvelle « allocation autonomie à domicile », qui remplacera le chèque emploi-service. Cependant, quels seront les critères d'admissibilité, le nombre d'heures payables et la durée dans le temps ? À cet égard, l'Afeas demande depuis 2004 la création d'une prestation québécoise d'aide aux proches, calquée sur les prestations du Régime d'assurance parentale du Québec, en rapatriant les sommes allouées aux prestations fédérales dans ce domaine. Ainsi, comme les parents, les personnes proches aidantes ayant un revenu de travail y auraient droit. Pour les personnes sans revenu, elles pourraient avoir droit à l'allocation autonomie à domicile.

« Une **Politique nationale de soutien à domicile**, c'est un bon début. **MAIS**, un Plan d'action de 2026 à 2031 soutenu par des ressources humaines et des budgets conséquents à la demande de soins et de services toujours grandissante, c'est essentiel pour assurer de répondre adéquatement aux besoins des aîné-e-s, des personnes ayant besoin de soins, et des personnes qui prennent soin ! Le Québec a ici l'occasion de concrétiser son engagement envers les personnes proches aidantes et ceux et celles qui bénéficient de leurs soins. Saisissons-là maintenant ! », conclut Lise Courteau, présidente de l'Afeas.

À propos de l'Afeas — Depuis sa fondation en 1966, l'égalité entre les femmes et les hommes demeure incontestablement le leitmotiv de l'Afeas. Outre cet enjeu majeur, elle travaille notamment sur la participation paritaire des femmes aux instances démocratiques et à [la reconnaissance du travail invisible](#), notamment des mères et des personnes proches aidantes.

- 30 —

Source Afeas :

Marianne Pertuiset-Ferland, directrice générale
514 707.7446 — direction@afeas.qc.ca